

**DECISION n° 13/2023**

**Représentation du Directeur au Comité Social d'Établissement**

Vu le Décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,

Vu les Articles D. 6143-33 à D. 6143-35 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signature des Directeurs des Etablissements de Santé,

Vu le décret n°2002-637 du 29 avril 2002 relatif à l'accès aux informations personnelles détenues par les professionnels et les établissements de santé en application des articles L.110-4, et L.1111-7 du Code de la Santé Publique,

Vu l'article du Code de la Santé Publique relatif au Comité Social d'Établissement,

Vu l'organigramme de Direction,

Vu la décision de l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France relatif à la nomination de Monsieur Michel THUMERELLE en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de Maubeuge et de l'Hôpital Départemental de Felleries Liessies en date du 01 janvier 2023.

Le Directeur du Centre Hospitalier de Maubeuge décide :

**Article 1**

La présente décision annule remplace et les décisions n°14/2022 et 15/2022.

**Article 2**

En cas d'absence ou empêchement de M. Michel THUMERELLE, M. Cyril LENNE, Mme Sandra GRAUX ou M. Frédéric BRABANT pourront siéger en qualité de Président de Comité Social d'Établissement (CSE).

**Article 2**

La présente décision est applicable à compter de sa signature. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Maubeuge, le 03 avril 2023

Le Directeur

**Michel THUMERELLE**

Les délégataires :

M. Cyril LENNE	Mme Sandra GRAUX	M. Frédéric BRABANT
		